



TOURING PEDESTRE ANNECIEN

Affilié à la FFRP

63, avenue de Genève

74000 ANNECY

[touring.pedestre74@orange.fr](mailto:touring.pedestre74@orange.fr)

<http://www.rando-tpa.info>

## NOUVEAU REGLEMENT DES SORTIES DE PLUSIEURS JOURS

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012

### **PREAMBULE**

*Chaque année des animateurs du TPA proposent des sorties de plusieurs jours.*

*Elles donnent satisfaction aux adhérents, mais entraînent un travail important pour l'organisateur et son équipe.*

*Elles sont organisées sous l'égide du TPA, qui, outre la responsabilité, prend en charge publicité, comptes rendus des randonnées...*

*La mise en place de l'agrément tourisme par la FFR et de la formation y afférent va nous permettre de conforter notre organisation, et de pouvoir, sous certaines conditions, accéder à la possibilité de souscrire une assurance annulation voyage.*

### **ORGANISATION**

Pour maintenir le caractère associatif de ces sorties de plusieurs jours, il est nécessaire d'améliorer la rotation des participants membres de notre associations.

- L'organisateur et son équipe sont les seuls juges de l'aptitude des demandeurs à effectuer la randonnée.  
Ils peuvent refuser un adhérent pour quelque motif que ce soit (physique ou comportemental), **sous réserve d'en faire part à la personne elle-même et d'en informer le président du TPA.**
  
- L'organisateur de la sortie peut emmener une personne de son choix.  
Cette personne est adhérente à la FFR, mais pas au TPA → une participation financière est demandée (voir instructions générales aux animateurs, mise à jour du 23/09/2008) :
  - 5 € pour une sortie de 2 et 3 jours
  - 8 € pour une sortie de 4 et 5 jours
  - 10 € pour une sortie de plus de 5 joursCette personne n'est pas adhérente à la FFR → elle doit prendre sa licence TPA.
  
- Les frais liés à l'organisation (nuitées, cartes, divers...) seront inclus dans le prix du séjour.



**TOURING PEDESTRE ANNECIEN**

Affilié à la FFRP

63, avenue de Genève

74000 ANNECY

[touring.pedestre74@orange.fr](mailto:touring.pedestre74@orange.fr)

<http://www.rando-tpa.info>

## **GESTION DES INSCRIPTIONS**

La gestion des inscriptions sera effectuée par la personne qui a suivi la formation « Agrément Tourisme » de la FFR. Elle assurera aussi le suivi des inscriptions entre N-1 et N. (par N, il faut entendre l'année du séjour, et N-1 et N-2 les deux années précédentes).

Ces listes seront établies de la façon suivante :

- Pendant les 3 semaines qui suivront la date de début des inscriptions, il sera établi une liste provisoire (attention le délai de 3 semaines est impératif).  
Seront inscrits en premier, et selon l'ordre d'arrivée de leur inscription (cachet de la poste faisant foi), les adhérents qui n'ont participé à aucun séjour au cours de l'année N-1 et N-2.
- Les places encore disponibles seront alors attribuées de la façon suivante : seront inscrits les adhérents ayant participé à un ou plusieurs séjours au cours des années N-1 et N-2. Il sera tenu compte du nombre de séjours déjà effectués, et en cas d'égalité sera pris en compte l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- Lorsque que le nombre de participants est atteint, il est constitué la liste d'attente, qui respectera le même principe.
- A l'issue des 3 semaines la liste définitive des participants ainsi que la liste d'attente seront alors transmises à l'organisateur et son équipe pour validation.  
L'adhérent sera alors avisé dans les plus brefs délais de son inscription au séjour.
- Les inscriptions reçues au-delà des trois semaines seront traitées uniquement par ordre d'arrivée. Les principes édictés ci-dessus ne s'appliqueront donc plus.  
Les adhérents inscrits sur la liste d'attente en seront informés, il leur sera aussi précisé le rang occupé.

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§